

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bonne performance de prévoyance.ne pour l'année 2017 et mesures structurelles adoptées

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel a réalisé une performance brute de ses placements de 8.8% en 2017. Ce bon résultat doit toutefois être relativisé, puisque prévoyance.ne, comme l'ensemble de la branche, s'attend à une baisse significative des perspectives de rendements pour les années à venir.

Les efforts de recapitalisation mis en place dès 2014, tant pour les assurés que pour les employeurs affiliés, apportent des résultats conformes aux objectifs fixés. Le degré de couverture de la Caisse (fortune disponible par rapport aux engagements de prévoyance des assurés actifs et pensionnés) passe de 64.2% à 68.9%. La réserve de fluctuation de valeur a pu être augmentée et atteint environ 95% de son objectif.

Comme indiqué dans ses communiqués de presse annuels depuis 2015, prévoyance.ne a pris acte de la diminution des espérances de rendement de sa fortune de 3.8% à 2.8%. Cette baisse fait suite notamment à la décision de la BNS de réduire son taux d'intérêt directeur en territoire négatif. La Caisse a évalué l'impact de cette diminution sur les prestations de ses assurés actifs. En juin 2016, elle a communiqué ses propositions de changements au Conseil d'Etat, qui a remis son rapport à la Commission Prévoyance du Grand Conseil en automne 2017.

En février 2018, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi sur la Caisse de pensions prévoyant le passage à la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2019, le financement de mesures transitoires, ainsi qu'un financement supplémentaire réparti entre les assurés actifs et les employeurs affiliés. Le passage à la primauté des cotisations doit permettre à prévoyance.ne d'être mieux préparée pour l'avenir et de pouvoir s'adapter aux fluctuations des marchés boursiers.

Les assurés et les employeurs affiliés ont reçu une information générale début mars 2018. Les assurés proches de la retraite ont pu bénéficier de calculs individuels relatifs à leurs prestations au jour de la retraite (projets, comparatifs et entretiens). Au début de l'été, chaque assuré recevra une fiche comparative relative à ses cotisations, ses prestations et aux dispositions compensatoires transitoires. Comme le prévoit le droit fédéral, les pensionnés ne verront aucun impact de ce changement sur le montant de leur rente.

Les détails concernant l'exercice 2017 seront publiés dans le rapport annuel de gestion. Il sera validé par le Conseil d'administration en juin 2018 et disponible sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch début juillet 2018.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

M. Olivier Santschi, directeur, tél. 032 886 48 11
M. Patrick Bourquin, président, tél. 079 402 46 19 (dès 15h30)

La Chaux-de-Fonds, le 8 juin 2018.

